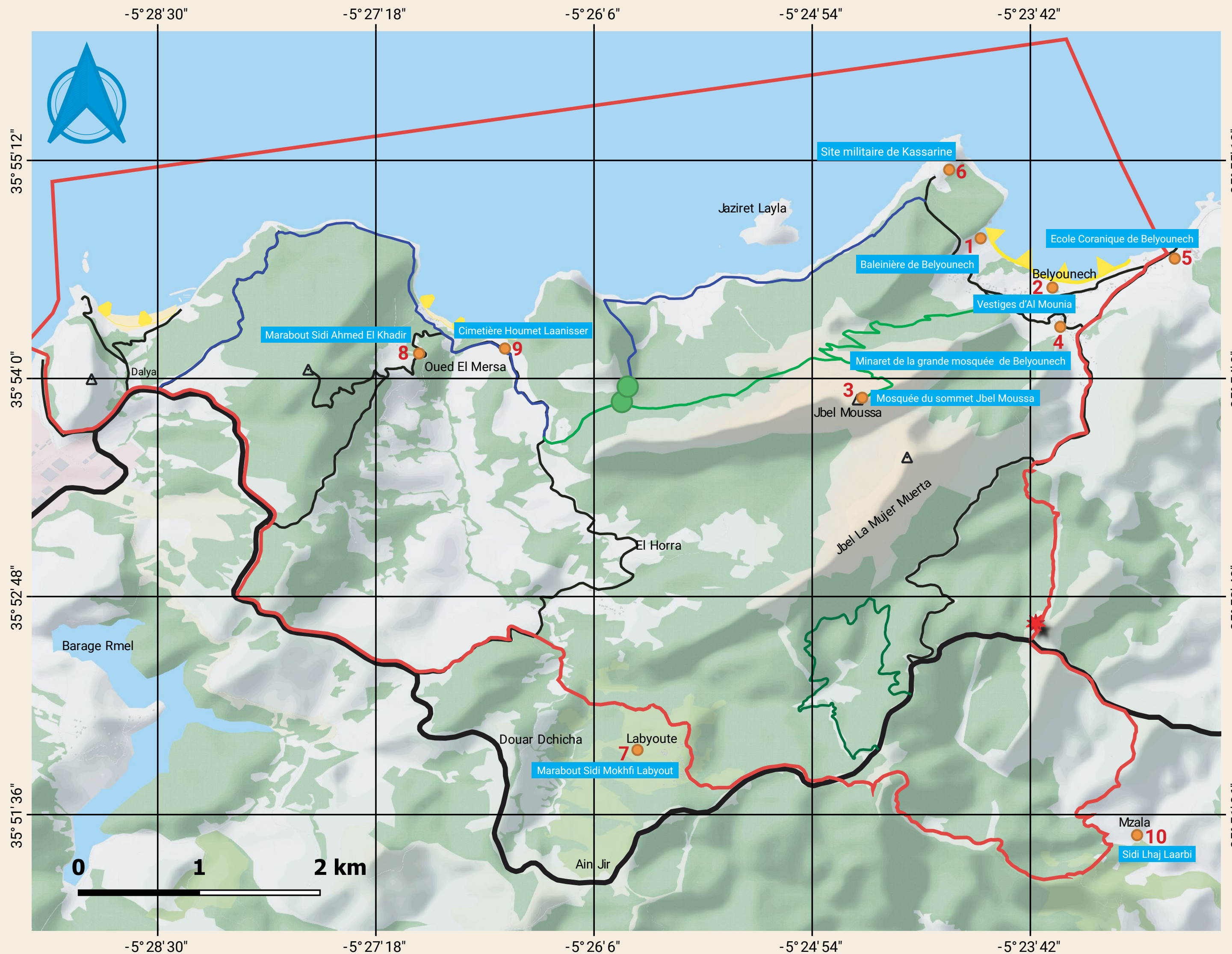


# L'aire protégée de Jbel Moussa



L'aire protégée de Jbel Moussa, d'une superficie d'environ 50 Km<sup>2</sup>, a été identifiée par le Plan Directeur des Aires Protégées du Maroc en 1996 comme Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE). Ce SIBE, ayant été inscrit sur la liste des sites Ramsar en 2019, est également localisé dans la zone désignée comme Réserve de Biosphère Intercontinentale de Méditerranée (RBIM). Il intègre une partie marine d'une superficie de 14,45 km<sup>2</sup> et une partie terrestre couvrant 35,55 km<sup>2</sup>.

Ce site revêt un intérêt capital pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, de par :

- Une qualité environnementale remarquable à travers la présence de nombreuses espèces bioindicatrices ;
- Une grande diversité biologique exceptionnelle à l'échelle de la côte méditerranéenne du Maroc ;
- Des valeurs paysagères uniques sur la côte marocaine offrant des vues panoramiques exceptionnelles sur le Détroit de Gibraltar ;
- Un riche patrimoine culturel en témoignage de l'histoire des rencontres entre les civilisations de la rive Nord et la rive Sud de la Méditerranée ; et
- Une variété de modes d'exploitation des ressources naturelles.

Le classement de ce site en tant qu'aire protégée contribuera au renforcement du réseau marocain d'aires protégées, et également du réseau méditerranéen. Il permettra d'assurer la conservation de sa biodiversité tant élevée et particulière, et de promouvoir le développement économique et social des populations locales, et ce en parfaite harmonie avec la gestion de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de Méditerranée englobant le site de Jbel Moussa.



**Légende**

- Limites de l'aire protégée de Jbel Moussa
- Circuit côtier
- ▲ Plages de baignade
- Plateforme d'observation
- Route nationale N16
- Circuit sommet Jbel Moussa
- Site culturel (chiffres de 1 à 9)
- Route provinciale
- Circuit forêt
- ★ Station d'introduction du vautour fauve

